



## **Augmentation des droits d'inscriptions pour les étudiants étrangers, comme d'habitude : je décide, vous discutez ensuite !**

Pierre OUZOULIAS

*Communiqué de presse - Paris, le 26 février 2019*

Sénateur  
des Hauts-de-Seine

Vice-président de la  
commission de la culture, de  
l'éducation et de la  
communication

Vice-président de la  
commission des affaires  
européennes

Membre de l'OPECST

Membre du groupe  
Communiste, Républicain,  
Citoyen et Écologiste

Conseiller départemental des  
Hauts-de-Seine

Malgré les nombreuses oppositions de conseils d'administration des universités et de la communauté universitaire unanime, la ministre de l'enseignement supérieur réaffirme son intention d'appliquer sans tarder une réforme majeure conduite sans réelle concertation et dans la précipitation. Pourtant, la Mission de concertation sur la stratégie « Bienvenue en France », constituée par la ministre, a souligné le caractère précipité de cette mesure et l'absence de réflexion stratégique globale sur l'accueil des étudiant·e·s extracommunautaires dans les universités françaises. Las, la décision est prise et leurs frais d'inscriptions seront multipliés par seize en licence et quinze en master. Seul·e·s les doctorant·e·s seront épargné·e·s, mais la Mission de concertation craint que cette exemption ne suffise pas à enrayer la baisse inquiétante du nombre de doctorats en France, car elle note que la moitié des doctorant·e·s internationaux ont réalisé leur master en France.

Cette hausse nationale devra être mise en œuvre par toutes les universités et la ministre a exigé des fonctionnaires qu'ils l'appliquent, avec « obéissance et loyauté », aux étudiant·e·s qui arriveront en France pour la rentrée de septembre 2019. Cette mesure touchera l'université de La Rochelle en 2019, six autres universités en 2020, dont celle du Havre-Normandie qui accueille 27 % d'étudiant·e·s extracommunautaires, et une vingtaine en 2021. La Mission de concertation regrette que les universités ne puissent décider « de capacités d'exonérations leur permettant de définir une politique autonome d'accueil ». Elle rappelle que le Président de la République, lors de son discours prononcé à Évry-Courcouronnes, le 4 février dernier, avait annoncé que les droits différenciés ne concerneraient que les « établissements qui le veulent ».

Le 1er février dernier, le Premier ministre annonçait l'ouverture d'une grande concertation pour préparer une future

grande loi de programmation pluriannuelle pour la recherche. Il demandait alors aux scientifiques de « réfléchir avec nous à la façon dont nous pouvons organiser les choses pour que vous puissiez le faire encore mieux » et de « prendre [leur] part dans la démocratie française. Pas simplement en tant que citoyen mais en tant que femmes et hommes qui ont quelque chose à dire du monde réel et du monde que nous voulons construire ». Le champ de la concertation vient singulièrement d'être réduit. Les « femmes et les hommes » qui pensaient encore naïvement que l'Université française, en accueillant des étudiant·e·s venu·e·s d'autres pays, avaient un rôle à jouer dans le « monde que nous voulons construire » ne seront pas entendu·e·s.

Le groupe CRCÉ du Sénat est à la disposition de la communauté scientifique, de ses syndicats, associations et sociétés savantes, pour réfléchir ensemble et élaborer le projet de refondation de l'université et de la recherche dont notre pays a besoin.